

## RUE DU DR ROUX (15E)

GECINA

UNE FERME URBAINE DE 5120M<sup>2</sup>  
SOUS LA CONDUITE DE TISANES URBAINES

SONS TV COMDNILE DE LES PARRVINES

VILLA M  
Un nouveau centre  
multifonctionnel  
pour la médecine  
de cuisine

DE NOUVEAUX ESPACES  
DE CULTURES SONT INSTALLÉS



**TERRASSE HAUTE**  
1269 M<sup>2</sup>



**TERRASSE BASSE**  
1379 M<sup>2</sup>



**TERRASSE ENTRÉE**  
1441 M<sup>2</sup>



**TOITURE TERRASSE**  
1031 M<sup>2</sup>

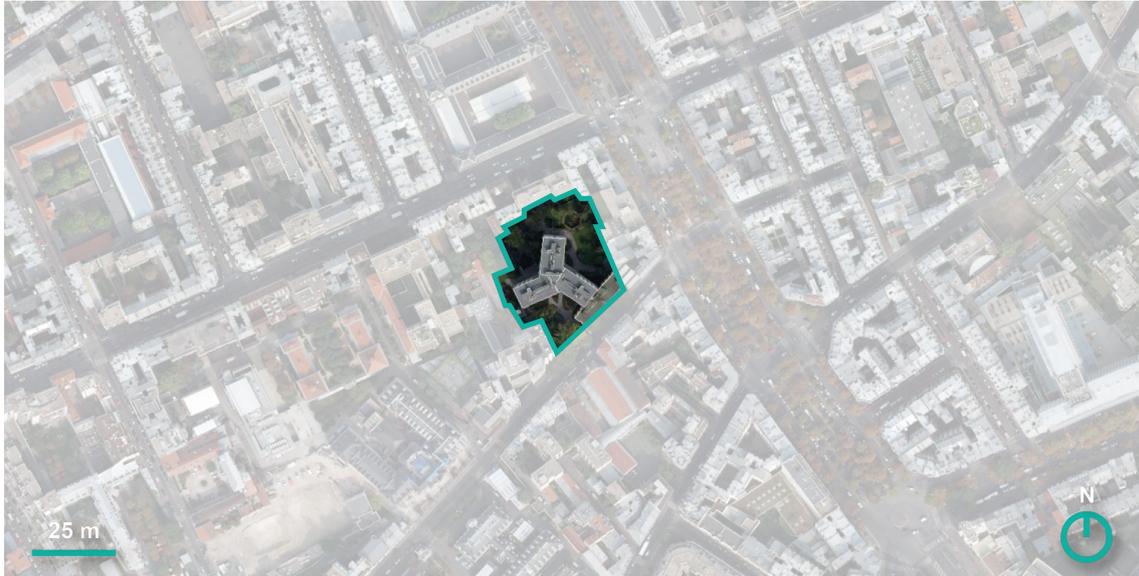
Projet Lauréat : Un jardin des simples en coeur d'îlot

## Lauréat : UN JARDIN DES SIMPLES EN CŒUR D'ÎLOT

Porteur de projet : TISANES URBAINES

**Description :** [UN JARDIN DES SIMPLES EN CŒUR D'ÎLOT](#) est un projet de culture d'aromatiques en pied d'immeuble autour duquel les habitants pourront venir jardiner ou participer à des activités organisées par le porteur de projet. Le modèle économique repose sur l'apport financier annuel du groupe Pasteur Mutualité et la vente des aromatiques au restaurant de la « Villa M », adjacente au site. Il s'agit d'un projet de cultures low-tech (en bacs ou pleine terre) de tisanes (camomille, consoude, lavande, ...) ainsi que de production de miel (140 à 280 kg/an). Le projet créera un emploi et demi en équivalent temps plein.

## DESCRIPTION DU SITE



L'ensemble d'un espace vert intérieur du 15e arrondissement, disposant de parties en pleine terre, en bacs de terre végétale ou de parties libres de toute végétation est mis à disposition. Une réflexion d'étanchéité de l'ensemble de l'espace situé sur dalle de parking est prévue à l'horizon 2019-2020, ce qui impose au porteur de projet d'installer un projet en partie temporaire ou démontable facilement. L'ensemble de l'espace peut être voué à un projet d'agriculture urbaine, tout en prenant en compte la dimension paysagère de l'espace et le contexte dans lequel il s'installe (optimiser la surface accessible et non accessible par les résidents, les chemins d'accès, etc.). Les éléments verticaux de la toiture de l'immeuble sont également mis à disposition.

## MODÈLE ECONOMIQUE

Mise à disposition à titre gracieux.

Consommation des fluides (eau et électricité) à la charge du lauréat.

Toute augmentation des charges liée à la présence d'agriculture urbaine devra être assumée par le lauréat. Un forfait pourra être déterminé d'un commun accord

## DISPONIBILITÉ

Automne 2016.

## CONTRACTUALISATION IMAGINÉE

Convention d'occupation comprenant une clause de « revoyure » qui permettra de revoir les conditions du contrat en fonction du développement économique de l'activité.

L'opérateur d'agriculture urbaine devra s'engager à contracter toutes les assurances demandées par le propriétaire du site (qui consultera au préalable son courtier en fonction de l'activité développée) auprès de la compagnie de son choix

## COMMODITÉS LORS DE LA MISE A DISPOSITION DU SITE

Eau (compteur indépendant)

Électricité(compteur indépendant)

## PARTICULARITÉS

Le lauréat devra obligatoirement mener des animations en lien avec son activité auprès des locataires, dont il proposera le type et la fréquence dans son dossier de candidature.

Maintien des circulations piétonnes à l'intérieur de la résidence correspondant à 2 unités de passage.

## SERONT APPRÉCIÉS LES PROJETS

Utilisant l'ensemble des possibilités du site

Intégrant une communication et des services auprès des locataires.

Proposant un projet paysager intéressant

---

## SURFACE

Ensemble de la parcelle : environ 3700 m<sup>2</sup>

Espace sur dalles de parking : environ 2400 m<sup>2</sup> dont 50% en bacs de terre exploitable (50 cm de terre végétale)

Éléments verticaux : environ 100 m<sup>2</sup> exploitables

### PORTANCE

Dalle de parking : en cours, sera prochainement indiquée

Toit : seuls les éléments verticaux sont exploitables, pour une structure de végétalisation légère. Des bacs de terre d'une profondeur de 30 cm environ pourront être installés au pied des façades, sous réserve de vérification des charges admissibles.

### ACCÈS

Portail piéton depuis la rue du Docteur Roux

Toit accessible par ascenseur ou escalier depuis l'intérieur de l'immeuble

Horaires : pas de contraintes d'horaires particulières sous réserve de limiter les nuisances pouvant être engendrées par l'activité

### ACCÈS CONTRAINTES D'ACCESSIBILITE AU PUBLIC

Cour intérieure : >100 personnes

Toit :

### QUALITÉ DU SOL

Une première partie des terres en place (entourée en vert sur le plan) peut recevoir des cultures de pleine terre, alimentaires ou non. Néanmoins, des analyses de végétaux sont recommandées.

Une autre partie des terres en places (entourée en rouge sur le plan) n'offre pas les qualités d'une terre végétale et ne peut recevoir en pleine terre que des cultures non-alimentaires.

Sur la base du projet et des usages envisagés, une étude de risque sanitaire pourra s'imposer pour garantir la compatibilité du site.

Une troisième partie des terres en place (hachurée en rouge sur le plan) ne pourra pas faire l'objet de cultures alimentaires de pleine terre ou nécessitant un travail du sol régulier. Afin de limiter l'envol de poussières, un couvert végétal devra être constamment maintenu.



Projet lauréat : Un jardin des simples en coeur d'ilot



Résidence Docteur Roux. Détail cour. Source : Ville de Paris Christophe Noel ©



Résidence Docteur Roux. Détail cour. Source : Ville de Paris Christophe Noel ©



Résidence Docteur Roux. Détail cour. Source : Ville de Paris Christophe Noel ©



Résidence Docteur Roux. Détail toit. Source : Ville de Paris Christophe Noel ©



Résidence Docteur Roux. Détail toit. Source : Ville de Paris Christophe Noel ©

